



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2025

DELIBERATION 2025.23 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FOND VERT – AMENAGEMENT CYCLABLE AVENUE MARÉCHAL LECLERC

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	10 AVRIL 2025
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Virginie VIDORETTA - Conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M Philippe GIRARD
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M Serge FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme Karyn LARGOUE
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUE Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M Gilles BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2025-23

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT – AMENAGEMENT CYCLABLE AVENUE CYCLABLE AVENUE MARECHAL LECLERC

L'appel à projet vise à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables structurants dans tous les territoires. Il vise à apporter un appui financier aux maîtres d'ouvrage publics, notamment les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics d'aménagement., dans leurs projets de réalisation d'un aménagement cyclable continu et sécurisé de moins de 15 km de longueur, qui peut contenir une résorption de discontinuité

Dans le cadre d'une vision globale d'aménagement de la commune d'Izon sur ses deux entrées de bourg, la municipalité souhaite développer les mobilités douces et tout particulièrement les mobilités cyclables, notamment en assurant les continuités de réseaux existants et l'accès facilité à des infrastructures publiques et de services. De manière plus ambitieuse, elle souhaite impulser une véritable culture du vélo dans la commune. Afin de pouvoir réaliser les aménagements cyclables prévus dans l'étude réalisée par ADEMA, la ville d'Izon souhaite ainsi développer l'axe 0 prévu sur l'avenue du maréchal Leclerc.

Elle souhaite ainsi mettre en place un projet de voie verte sécurisée sur cette voie en entrée de ville sachant que l'autre entrée de ville a été aménagée en 2023-2024 avec une voie cyclable côté Maréchal de Lattre de Tassigny.

Elle souhaite dans ce cadre solliciter une subvention pour l'appel à projet « fonds vert – soutenir les aménagements cyclables » selon le tableau de financement ci-dessous :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Fonds Vert – Soutenir les aménagements cyclables	25 %	151 731 €
Conseil Départemental de la Gironde – Amendes de police	26%	160 000 €
Région NA – Fonds mobilité active	21%	130 075 €
Sous-Total financement public	72 %	441 806 €
Autofinancement	28 %	165 119 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	606 925 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- ✓ **SOLLICITER** l'Etat au titre du Fonds vert dans le cadre du projet visé ci-dessus dans le cadre du plan de financement prévisionnel précité.

✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférent au dossier

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

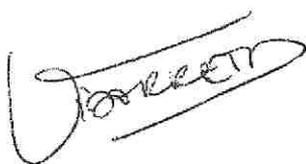
- **SOLLICITE** l'Etat au titre du Fonds vert dans le cadre du projet visé ci-dessus dans le cadre du plan de financement prévisionnel précité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférent au dossier

Publiée le

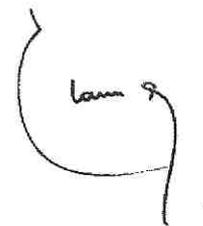
Fait à Izon, le 10 Avril 2025

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Virginie VIDORRETA



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.